



Réf. : C.L.5.2025

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres, et a l'honneur de les informer que la sixième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (la « Commission permanente ») se tiendra **en ligne** les 14 et 15 avril 2025 de 13 h à 15 h 30 (heure d'été d'Europe centrale).

Les membres de la Commission sont les suivants : D^r Haji Mohammad Isham Haji Jaafar (Brunéi Darussalam), Professeur Plamen Dimitrov (Bulgarie), Mme Christine Harmston (Canada), un membre dont le nom sera communiqué ultérieurement (Chili), D^r Pak Jong Min (République populaire démocratique de Corée), M. Minsoo Park (République de Corée), M. Selibe Mochoboroane (Lesotho), M. Abdulla Nazim Ibrahim, (Maldives), D^r Abdelkrim Meziane Bellefquih (Maroc), Mme Katarzyna Drażek-Laskowska (Pologne), D^r Yawa Djatugbé Apétsianyi (Togo), D^r Qasem Mohammed Buhaibah (Yémen), D^r Jerome X. Walcott (Barbade), membre de droit et Mme Rhena Forrer (Suisse), membre de droit.

Il sera possible de s'inscrire pour la participation en ligne du 17 mars au 7 avril 2025, à l'adresse <https://indico.un.org/e/SCHPEPR6>.

Une fois leur inscription effectuée, les déléguées et délégués recevront un lien personnalisé d'accès à la plateforme virtuelle quelques jours avant le début de la réunion.

Les délégués qui se sont inscrits après la date limite risquent de recevoir leur lien un peu plus tard.

Conformément à la résolution WHA49.9 (1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à veiller à une représentation équilibrée des genres au sein de leur délégation.

Le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS, est disponible à l'adresse suivante : Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS.

Les documents relatifs à la sixième réunion de la Commission permanente seront disponibles à l'adresse <https://apps.who.int/gb/scheppr/f/index.html>.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 11 mars 2025